



VILLE D'AUBANGE



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Madame **Karine ZUK** et Monsieur **Romain PÊCHEUR** [REDACTED]

Le terrain concerné est situé Rue de Longwy 109/C à 6790 AUBANGE, et cadastré 1e division, section A n°1965T.

Le projet consiste en la **pose d'un portail, d'un portillon et de clôtures à lames ajourées**, et présente les caractéristiques suivantes :

Motif(s) de l'annonce de Projet :

- *Ecart au Guide Communal d'Urbanisme :*

* Utilisation de l'aluminium pour le portail, le portillon et les clôtures.

- *Ecart au Permis d'Urbanisme :*

* *pose d'un portail, portillon et clôtures à lames ajourées de ton gris anthracite en zone d'avant-cour fermée*

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h à l'adresse suivante : Service urbanisme, Rue Haute - ATHUS n°22 à 6791 Athus.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme (téléphone : 063/43.03.10, mail : urbanisme@aubange.be, dont le bureau se trouve Rue Haute n° 22 à 6791 Athus.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23/08/2026 au 06/09/2026 au Collège communal (référence du dossier 152/26) : la présente annonce de projet sera affichée sur le terrain, par le demandeur, à front de voirie et lisible de celle-ci, **à partir du 17/08/2026** et pendant toute la durée de l'annonce de projet.

- soit par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue Haute - ATHUS n°22 à 6791 Athus
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aubange.be

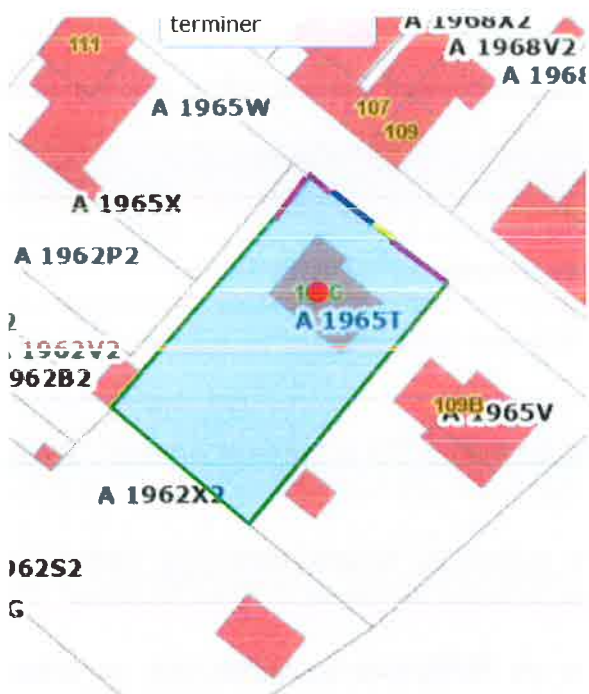
Situation projetée



Façade avant



Situation projetée



En mauve = les clôtures à lames ajourées
En jaune = le portillon à lames ajourées
En bleu = le portail à lames ajourées